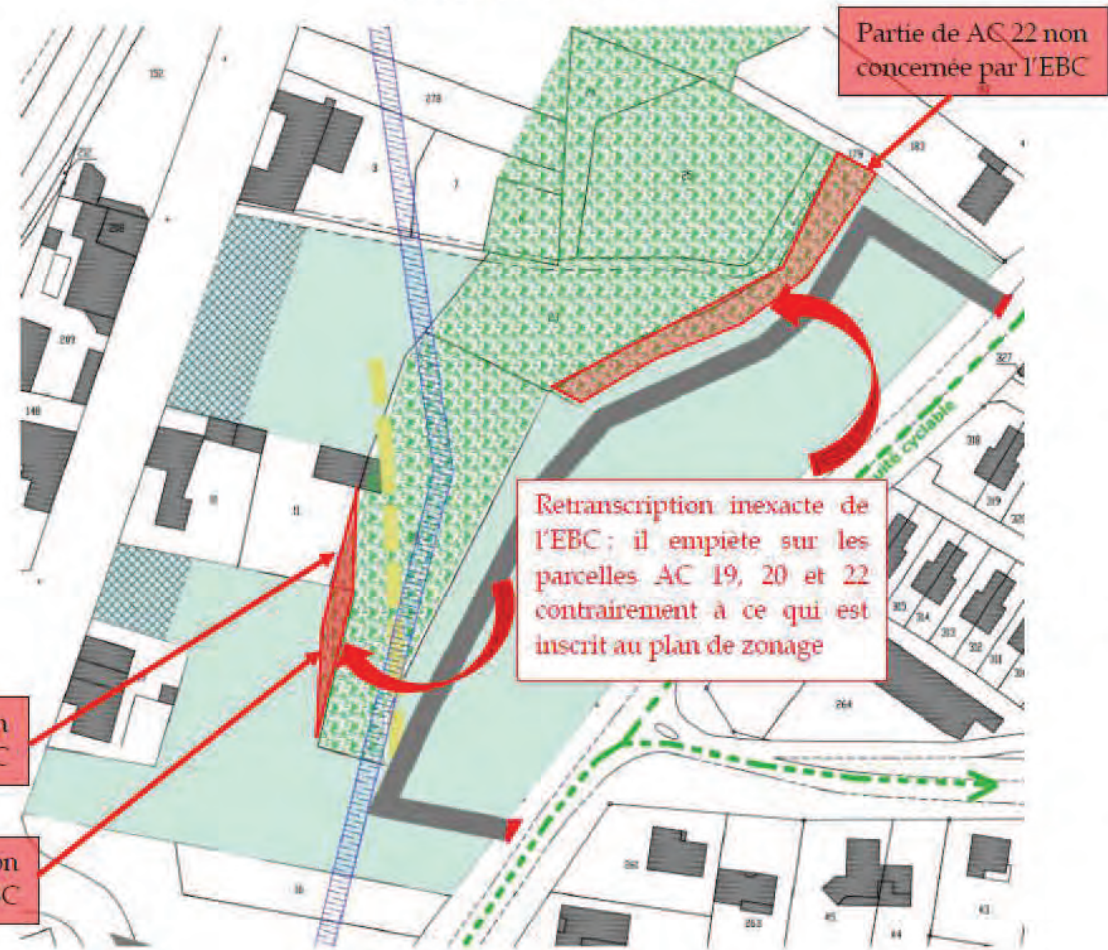


Extrait du plan de zonage du PLU



Extrait de l'OAP n°2





Vu pour être annexé à notre délibération du 3 septembre 2015 approuvant le PLU

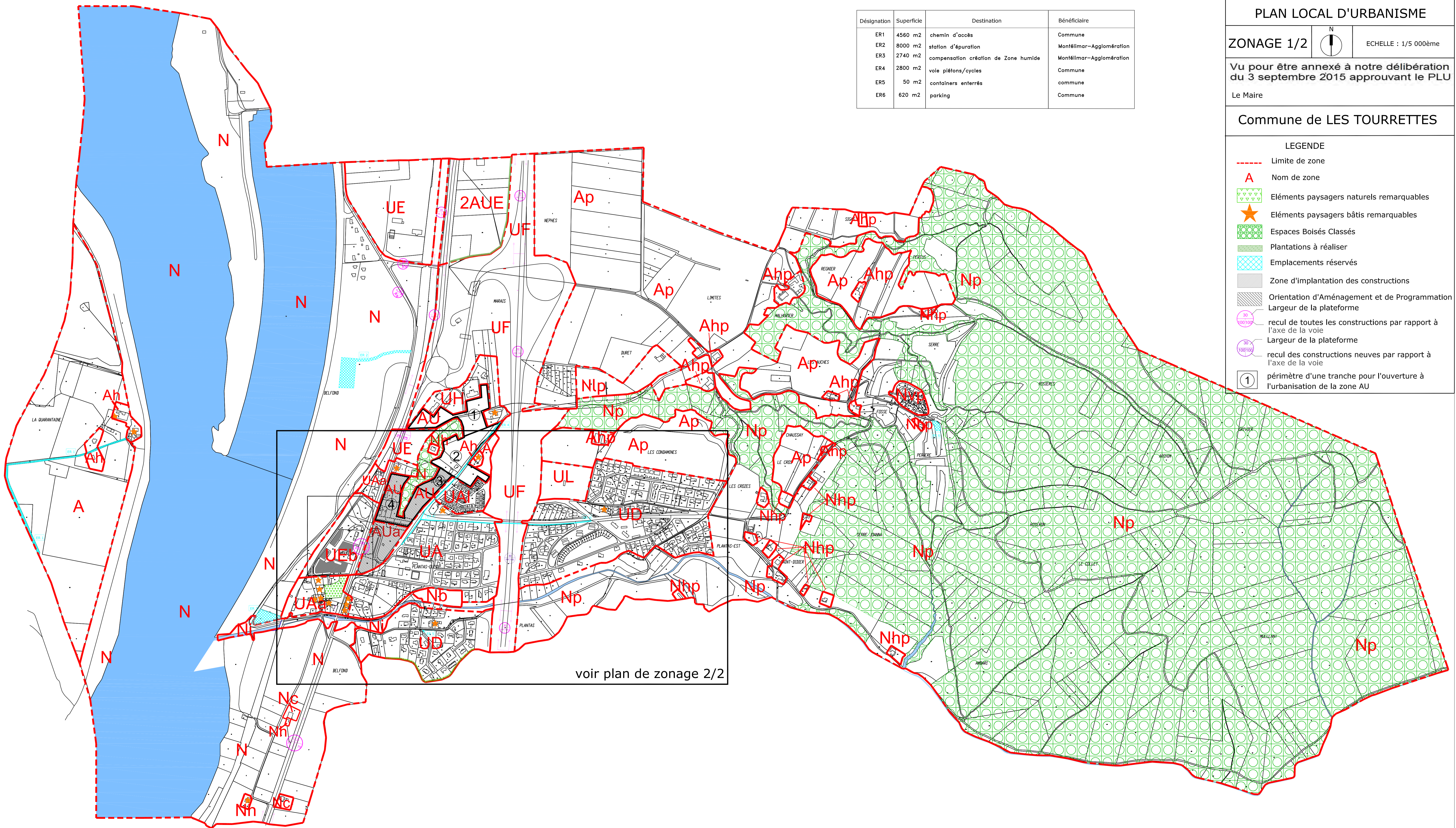
Le Maire

Commune de LES TOURETTES

Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
ER1	4560 m2	chemin d'accès	Commune
ER2	8000 m2	station d'épuration	Montélimar-Agglomération
ER3	2740 m2	compensation création de Zone humide	Montélimar-Agglomération
ER4	2800 m2	voie piétons/cycles	Commune
ER5	50 m2	containers enterrés	commune
ER6	620 m2	parking	Commune

LEGENDE

-  Limite de zone
-  Nom de zone
-  Eléments paysagers naturels remarquables
-  Eléments paysagers bâtis remarquables
-  Espaces Boisés Classés
-  Plantations à réaliser
-  Emplacements réservés
-  Zone d'implantation des constructions
-  Orientation d'Aménagement et de Programmation
-  Largeur de la plateforme
-  recul de toutes les constructions par rapport à l'axe de la voie
-  Largeur de la plateforme
-  recul des constructions neuves par rapport à l'axe de la voie
-  périmètre d'une tranche pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU



voir plan de zonage 2/2



**PLAN LOCAL D'URBANISME**

EXTRAIT DU ZONAGE

ECHELLE : 1/500ème

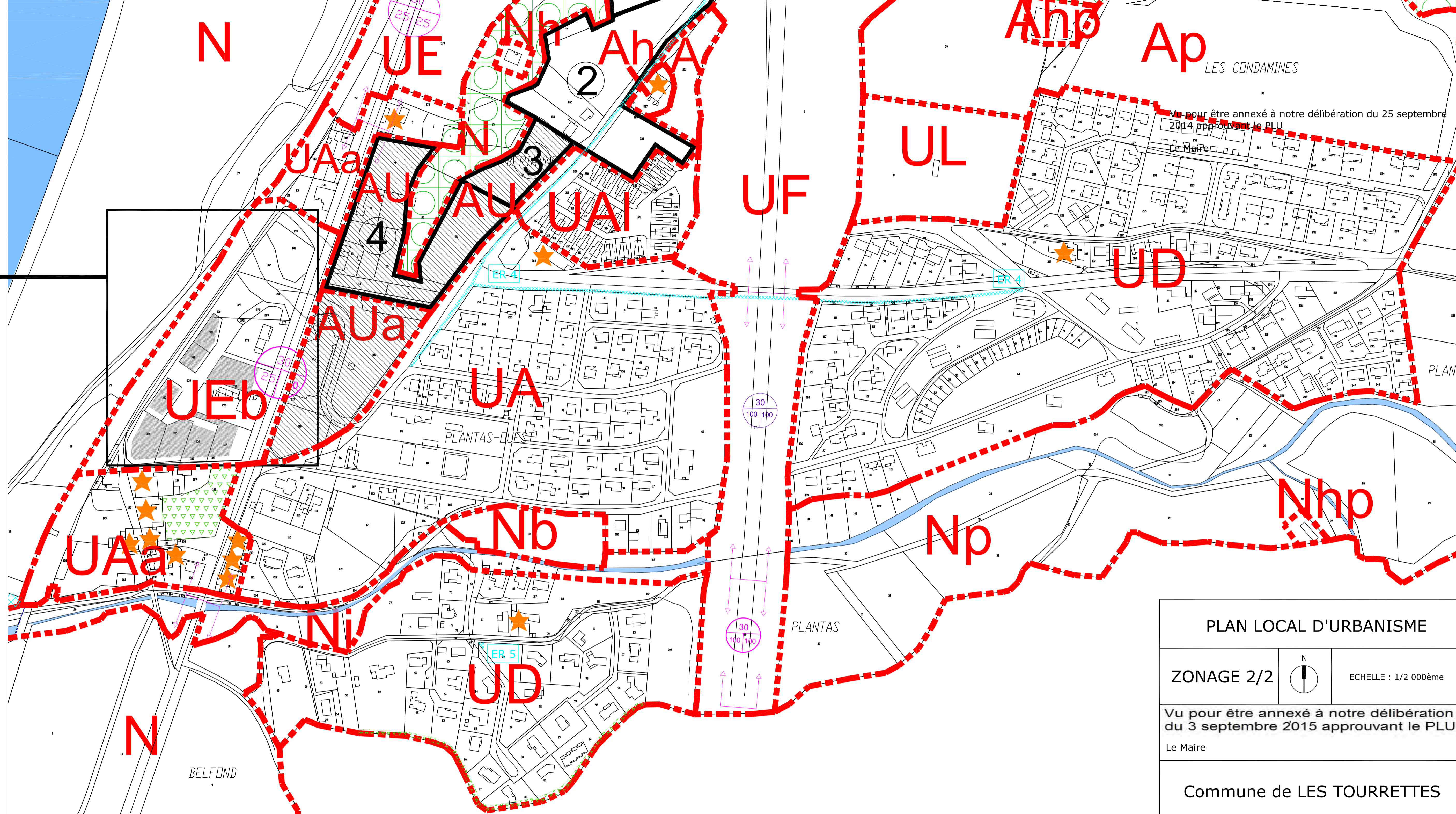
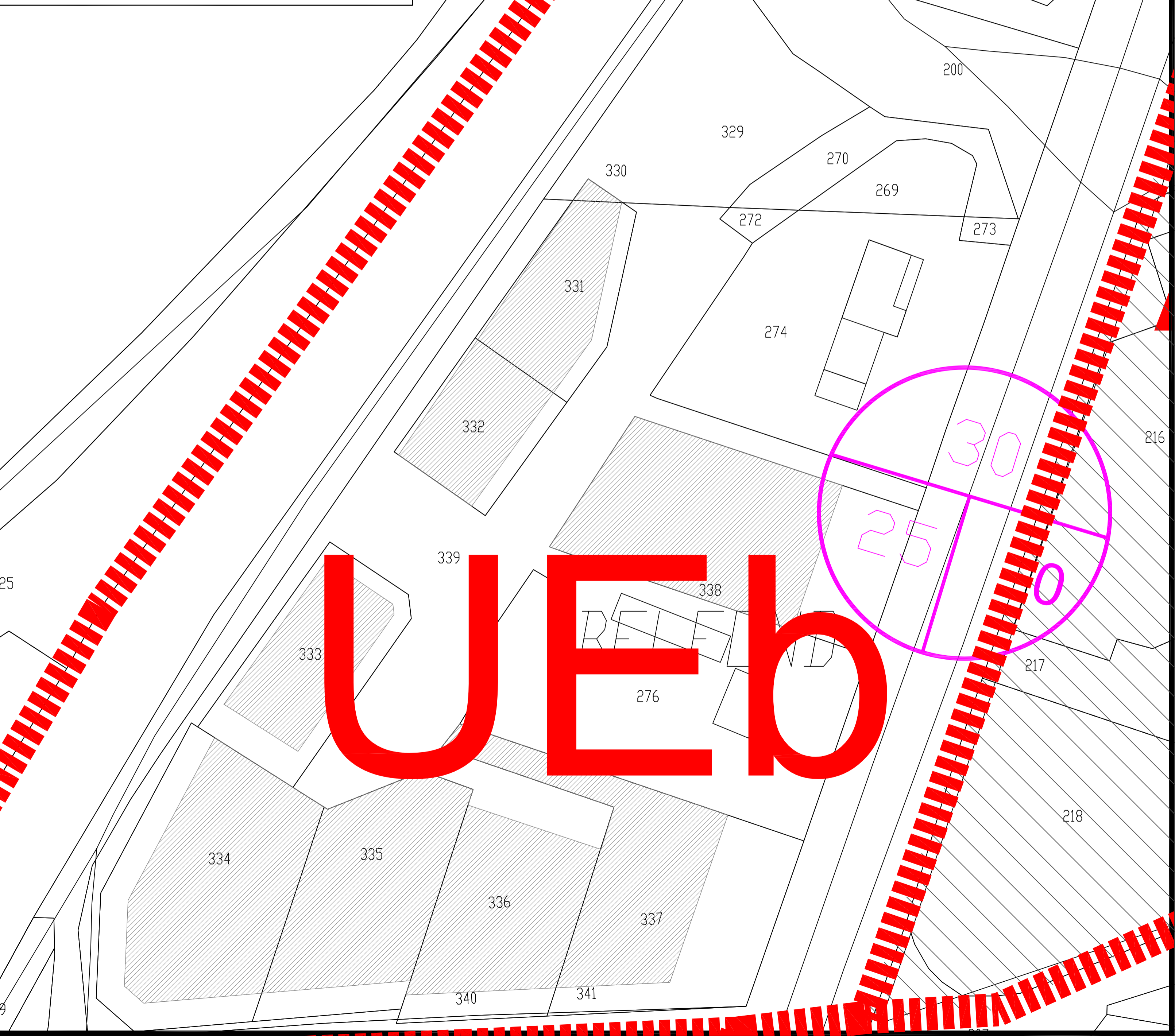
Vu pour être annexé à notre délibération du 3 septembre 2015 approuvant le PLU

Le Maire

Commune de LES TOURETTES

LEGENDE

zone d'implantation des constructions



**PLAN LOCAL D'URBANISME**

ZONAGE 2/2

ECHELLE : 1/2 000ème

Vu pour être annexé à notre délibération du 3 septembre 2015 approuvant le PLU

Le Maire

Commune de LES TOURETTES

Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
ER1	4560 m2	chemin d'accès	Commune
ER2	8000 m2	station d'épuration	Montfilmar-Agglomération
ER3	2740 m2	compensation création de Zone humide	Montfilmar-Agglomération
ER4	2800 m2	voie piétons/cycles	Commune
ER5	50 m2	containers enterrés	commune
ER6	620 m2	parking	Commune

**LEGENDE**

- Limite de zone
- A Nom de zone
- Eléments paysagers naturels remarquables
- ★ Eléments paysagers bâtis remarquables
- Espaces Boisés Classés
- Plantations à réaliser
- Emplacements réservés
- Zone d'implantation des constructions
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Largeur de la plateforme
- recul de toutes les constructions par rapport à l'axe de la voie
- Largeur de la plateforme
- recul des constructions neuves par rapport à l'axe de la voie
- ① périmètre d'une tranche pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU